

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 12/12/2022

Date de la convocation:
06/12/2022
Date d'affichage:
06/12/2022

L'an 2022 et le 12 décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Preuschdorf, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé (à partir de 19h10), WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote :

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoît, JOTZ Ludovic, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles.

Elus excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MMES WALTER Clarisse donne procuration à M. CUNTZ Freddy, WEINLING HAMEL Elisabeth donne procuration à M. KLIPFEL Jean-Louis.

MM TRITSCHBERGER Hervé donne procuration à M. KLEIN Mathias (jusqu'à 19h10), SIEDEL Dominique donne procuration à M. WEISS Damien.

Elus absents:

Titulaires : MM RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle.

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, JUNG Jean-Yves, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M PETER Guillaume

Réf : 067.2022
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

**067.2022 : Participation au programme de coopération internationale avec le Brésil
« Développement de l'artisanat du fromage et sensibilisation à l'agroécologie à travers la
mobilisation de la jeunesse et des professionnels des territoires de l'Etat de Bahia et Alsacien »
porté par l'association GESCOD**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et

l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°0042.2022 en date du 19.09.2022 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) et ses différentes formes (jumelage, action humanitaire d'urgence, coopération transfrontalière ou décentralisée),

Considérant la possibilité de coopérer pour échanger sur des thématiques variées (économie locale, culture, déchets...), pour découvrir l'ailleurs et s'enrichir des expériences des uns et des autres, dans un contexte de mondialisation,

Considérant l'association GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement) – organisme relais entre l'Etat, les collectivités territoriales et les structures de la société civile dont le but est de renforcer le pouvoir d'agir à l'international de tous les acteurs du territoire,

Considérant la sollicitation de la communauté de communes par le GESCOD pour participer au programme en accueillant les 2 services civiques brésiliens, sur une partie de leur temps de mission, afin de travailler sur un projet de promotion de l'agroécologie, de la biodiversité et de l'alimentation saine et durable, en lien avec le travail réalisé par les 2 services civiques françaises au Brésil,

Considérant que la commune d'Eschbach, membre de l'intercommunalité, a lancé un projet de coopération décentralisée en 2021 avec la ville de Botuporã de l'Etat de Bahia au Brésil, principalement orientée autour de la thématique de l'agroécologie, que d'autres communes se sont associées : Goersdorf-Mitschdorf, Lobsann, membres de l'intercommunalité, mais aussi Dauendorf-Neubourg et Batzendorf, et que dans ce cadre,

- Une délégation brésilienne a été accueillie en mars-avril 2022 pour découvrir et partager des pratiques d'agroécologie auprès de nos paysans du territoire d'Alsace du Nord et en particulier de Sauer-Pechelbronn,
- Une table ronde sur l'avenir de l'agriculture en Alsace et à Bahia a été organisée au siège de la communauté de communes,
- 2 volontaires civiques françaises sont parties en septembre 2022 pour 8 mois de mission à Botuporã pour porter un projet de développement de l'artisanat du fromage et de sensibilisation à l'agroécologie. 2 volontaires civiques brésiliens seront accueillis pour 8 mois de mission en Alsace du Nord à partir de mars 2023, les volontaires étant encadrés par le GESCOD,

Considérant la lettre d'intention pour la participation au programme « clé en main » porté par GESCOD, adressé au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en date du 10.08.2022,

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de contribuer à la démarche, au vu de ses programmes d'action, notamment du programme trame verte et de son ancrage territorial,

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « transition écologique, mobilité et développement durable », réunie le 30.11.2022,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 2ème vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Transition écologique, mobilité et développement durable,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider la participation au programme de coopération décentralisée « Développement de l'artisanat du fromage et sensibilisation à l'agroécologie à travers la mobilisation de la jeunesse et de professionnels des territoires de l'Etat de Bahia et Alsacien » porté par le GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement),**
- **De contribuer à la réalisation du projet via l'accueil au sein des services de la communauté de communes de deux services civiques brésiliens sur une partie de leur temps de mission, et via une participation financière à hauteur de 1 000 € au projet,**
- **De verser cette participation au GESCOD - Strasbourg,**
- **Autoriser le président à signer une convention avec le GESCOD pour préciser les modalités de coopération, d'accueil des services civiques brésiliens et de versement de la participation,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/12/2022

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance, Guillaume PETER

Le président, Roger ISEL